

2 8 DEC. 2023

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2023-03-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 16 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 04 décembre 2023

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 62 Pouvoirs : 9  
Votants : 71 (dont 9 procurations)

**Présents** : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Guillaume BAFFIER (CHATEAUNEUF LES BAINS); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Gilles BIGAY (EFFIAT); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Florent BOURLON (POUZOL); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Adrien CIBOIS (AYAT SUR SIOULE) Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Dominique DINYTASZ (MENAT); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Patrick LAPARRAT (COMBRONDE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE); Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

**Absents ayant donné procuration** :

Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)  
Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)  
Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)  
Jean-Pierre GELINAT (VIRLET) ayant donné pouvoir à Bernard JOUHENDON (VIRLET)  
Paul LASSET (SAINT MYON) ayant donné pouvoir à Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON)  
Karina MONNET (ARTONNE) ayant donné pouvoir à Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE)  
Josette MOULY (SERVANT) ayant donné pouvoir à Jérôme BOREL (SERVANT)  
Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)  
Jean François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Marc CARRIAS (EFFIAT)

Monsieur Pascal MONTAGNE a été élu secrétaire de séance.

**Objet : Achat des parcelles ZM 241 et ZM 242 situées à Saint Pardoux  
pour la création d'une zone de stockage**

Le Président indique que le Syndicat de Sioule et Morge envisage d'acquérir les parcelles ZM 241 (8860 m<sup>2</sup>) et ZM 242 (3260 m<sup>2</sup>) localisées à Saint Pardoux, pour pouvoir les utiliser comme zone de stockage après avoir réalisé les aménagements nécessaires (mise en place d'une clôture et d'un portail d'accès, mise en place de bennes de tri afin de pouvoir évacuer les plaques d'enrobés et les matériaux divers).

Des courriers ont donc été adressés aux propriétaires de ces parcelles, pour proposer un achat au prix estimé de 2 000 € / ha :

- ✓ Mme Martine DUPLAT pour la parcelle ZM 241,
- ✓ Commune de Saint Pardoux pour la parcelle ZM 242.

Par courrier en date du 29 septembre 2023, Mme DUPLAT a fait part de son accord aux conditions proposées.

De même, par courrier en date du 30 octobre 2023, la Commune de Saint Pardoux a confirmé accepter la cession du terrain sous réserve d'un accès pour le stationnement des véhicules des chasseurs et que le site reste accessible pour les services techniques de la commune.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer les actes de cession correspondants :

- ✓ Pour la parcelle ZM 241 d'une surface de 8 860 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 1 772 €,
- ✓ Pour la parcelle ZM 242 d'une surface de 3 260 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 652 €.

*Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge lors de leur réunion du 30 novembre 2023.*

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer les actes de cession concernant :
  - La parcelle ZM 241 située sur la commune de Saint Pardoux et d'une surface de 8 860 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 1 772 €,
  - La parcelle ZM 242 située sur la commune de Saint Pardoux et d'une surface de 3 260 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 652 €.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
Le 16 décembre 2023

Le Président,  
Luc CAILLOUX